

Province de Québec  
**Municipalité de Barnston-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest tenue le 10 août 2020, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Monsieur Yannick Fecteau                      Monsieur Ziv Przytyk  
Madame Virginie Ashby  
Madame Julie Grenier                      Madame Cynthia Ferland

Le conseiller Monsieur Normand Vigneau est absent.

*Formant quorum sous la Présidence de monsieur Johnny Pizar, maire.*

*Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.*

---

*Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :*

**1. Ouverture de la séance ordinaire du 10 août 2020**

Monsieur le maire Johnny Pizar souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h00.

20 08 094

**2. Adoption de l'ordre du jour du 10 août 2020**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 10 août 2020, soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**  
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
  - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
7. **Affaires courantes municipales**
  - 7.1. **Dossiers municipaux**
    - 7.1.1. RIGDSC – Renouvellement de l'entente - Discussion
    - 7.1.2. Forêt-témoin – Renouvellement demande d'autorisation à la CPTAQ
  - 7.2. **Règlement**
    - 7.2.1. Adoption du Règlement numéro 285-2020 concernant la limite de vitesse sur le chemin Madore
8. **Rapport du Maire et des conseillers**
  - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
  - 8.2. Rapport des conseillers
9. **Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**
  - 9.1. Dépôt du rapport mensuel
10. **Rapport de l'inspectrice municipale en bâtiment et environnement**
  - 10.1. Dépôt du rapport mensuel

**11. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

11.1. Dépôt du rapport mensuel

**12. Trésorerie**

12.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles

**13. Deuxième période de questions**

**14. Levée de la séance ordinaire**

**Adoptée à l'unanimité**

**20 08 095**

**3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020**

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**4. Première période de questions**

**7.1.1. RIGDSC – Renouvellement de l'entente - Discussion**

Les membres du conseil discutent du renouvellement de l'entente avec la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook ainsi que des différents projets à venir.

**20 08 096**

**7.1.2. Forêt-témoin – Renouvellement demande d'autorisation à la CPTAQ**

**ATTENDU** que la Municipalité désire poursuivre la mise en valeur de la Forêt-témoin ainsi que son usage pour des activités récréatives extensives ;

**ATTENDU** que l'autorisation obtenue de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) avait une durée de 5 ans et que le délai expire en 2021 (numéro 409992) ;

**ATTENDU** que la Municipalité doit redéposer, à la CPTAQ, une demande d'autorisation pour un usage autre qu'agricole ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que le conseil municipal mandate la directrice générale secrétaire-trésorière à déposer une demande d'autorisation pour un usage autre qu'agricole à la CPTAQ afin de poursuivre la mise en valeur de la Forêt-témoin.

Que la directrice générale secrétaire-trésorière est autorisée, à signer au nom de la Municipalité, tout document dans le cadre de cette demande.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 08 097**

**7.2.1. Adoption du Règlement numéro 285-2020 concernant la limite de vitesse sur le chemin Madore**

**ATTENDU** que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par

règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire ;

**ATTENDU** que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTQ) a modifié la limite de vitesse du chemin de Way's Mills à 30 km/h dans le hameau de Way's Mills ;

**ATTENDU** que le conseil municipal a reçu des demandes provenant de citoyens afin de réduire la limite de vitesse sur la portion du chemin Madore située entre le pont P-07173 et l'intersection des chemins Ball Brook, Standish et Way's Mills ;

**ATTENDU** que le conseil municipal juge cette demande cohérente avec la modification de la limite de vitesse sur le chemin de Way's Mills ;

**ATTENDU** qu'un avis de présentation du présent règlement a été donné à une séance du conseil municipal de la Municipalité de Barnston-Ouest tenue le 6 juillet 2020 ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Virginie Ashby, à la séance ordinaire du conseil du 6 juillet 2020 ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby ;**

D'approuver et d'adopter le Règlement numéro 285-2020 *Règlement concernant la limite de vitesse sur le chemin Madore.*

D'enregistrer et de copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 285-2020, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de cette dernière.

De publier un avis de promulgation dudit règlement et de transmettre une copie dudit règlement au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Coaticook.

**Adoptée à l'unanimité**

### **8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire**

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

### **8.2. Rapport des conseillers**

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

### **9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie**

Le dépôt du rapport mensuel de juillet est reporté à une séance ultérieure.

### **10.1. Rapport de l'inspectrice municipale en bâtiment et environnement**

Dépôt du rapport mensuel de l'inspectrice municipal en bâtiment et environnement.

### 11.1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale secrétaire-trésorière.

20 08 098

### 12.1. Approbation des listes : comptes à payés et dépenses incompressibles

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 6 juillet 2020 – 20-07-092	273 944.88\$
B) Dépenses incompressibles – juillet 2020	41 649.82\$
C) Salaires juillet - 2020	11 258.80\$
D) Comptes à payer au 10 août 2020	25 552.94\$

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

**À CES CAUSES,**

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,  
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 78 461.56\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

**Adoptée à l'unanimité**

### 13. Deuxième période de questions

Lydia Fecteau, demande à la conseillère responsable des loisirs, s'il est possible d'installer une glissade au parc de Way's Mills. La conseillère lui confirme que sa demande sera étudiée.

20 08 099

### 14. Levée de la séance ordinaire du 10 août 2020

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 19h28.

**Adoptée à l'unanimité**

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTRICE GENERALE  
SECRETARE-TRESORIERE